

## Recherche-action portant sur les projets retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt O2R : Offre de repérage et de remobilisation

### Appel à manifestation d'intérêt des adhérents de la FAS

2025-2026

Retour attendu des adhérents intéressés pour le **vendredi 28 février 2025** en adressant par mail le projet O2R auquel vous participez à :

- Coline Derrey-Favre : [coline.derreyfavre@federationsolidarite.org](mailto:coline.derreyfavre@federationsolidarite.org)
- Margaux Schwindt : [margaux.schwindt@federationsolidarite.org](mailto:margaux.schwindt@federationsolidarite.org)
- Rémi BOURA : [remi.boura@federationsolidarite.org](mailto:remi.boura@federationsolidarite.org)
- Le ou la délégué.e de votre fédération régionale

*Cf. détails en page 5 de ce document*

## 1. Présentation de la FAS

### Présentation de la recherche-action

#### ✓ Contexte de la demande

La Fédération des acteurs de la solidarité observe depuis de nombreuses années la nécessité d'un accompagnement adapté pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour répondre aux besoins d'accompagnement de ce public, plusieurs dispositifs expérimentaux, financés par l'Etat, se sont développés à l'échelle nationale ces dernières années :

- Le contrat d'engagement jeune, volet jeune en rupture pour les jeunes éloigné.e.s de l'emploi (CEJ JR)
- Les Plans d'Investissements dans les Compétences (PIC) 100% inclusion, Repérage des invisibles et Intégration professionnelle des réfugiés.

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est pleinement engagée dans le suivi de la mise en œuvre de ces dispositifs, et en particulier concernant le CEJ JR, sur lequel elle a mené de janvier 2023 à décembre 2024 une recherche action portant sur son déploiement, son impact sur les coopérations territoriales, les pratiques professionnelles et sur les parcours des jeunes qui en bénéficiaient.

Dans la continuité des différentes expérimentations du PIC, l'Etat a mis en évidence la nécessité de pérenniser ce type d'offre contribuant à la définition de la nouvelle offre prévue aux articles L. 5316-1 et suivants du Code du travail, issus de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Ainsi, la loi reconnaît une nouvelle catégorie d'opérateurs chargés du repérage, de la remobilisation et de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette nouvelle offre, dite « offre de repérage et de remobilisation » (O2R) doit être complémentaire de celle du réseau pour l'emploi (notamment celle des organismes référents que sont France Travail, les conseils départementaux, les réseaux des missions locales et Cap emploi).

Les missions dont ces opérateurs auront la charge auprès de ces publics permettront :

- De repérer et remobiliser les publics dans une logique de rattachement aux dispositifs de droit commun ;
- D'accompagner les publics vers le retour à l'emploi ou la formation en levant les freins sociaux et en mobilisant les activités, ressources et partenaires utiles et en répondant à leurs besoins spécifiques, dans une logique de co-accompagnement avec le réseau pour l'emploi.

L'année 2024 est une année de transition avec l'exécution des conventions de l'appel à projets (AAP) du PIC, du CEJ Jeunes en rupture et la mise en œuvre progressive de l'offre de repérage et de remobilisation (O2R).

*(extrait de l'instruction DGEFP du 30 juillet 2024)*

Pour plus d'informations sur la recherche action de la FAS sur les Appels à Manifestation d'Intérêt « O2R » et le CEJ JR:

*AMI adhérents -recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de repérage et de remobilisation » 2025-2026*

- <https://travail-emploi.gouv.fr/reperer-et-remobiliser-les-publics-eloignes-de-emploiappel-manifestation-dinteret>
- [Article de la FAS sur la parution des Appels à Manifestation d'Intérêt O2R](#)
- [Rapport intermédiaire de la recherche action sur le CEJ JR](#)

## ✓ Enjeux et objectifs de la recherche-action

Dans le cadre de l'axe 3 « Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives » ainsi que de l'axe 5 « Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses » de son projet fédéral, la Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite consacrer une recherche-action sur les Appels à Manifestation d'Intérêt O2R.

L'ambition de la FAS au travers cette recherche-action est de produire une analyse des projets mis en œuvre dans le cadre de cette offre, d'analyser la poursuite ou non des projets CEJ JR ou PIC afin d'en identifier les évolutions, leurs effets sur le public et les parties prenantes, d'en identifier les leviers et les freins et d'analyser l'impact qu'a l'inscription dans la loi de cette offre de repérage et de remobilisation.

Trois axes d'analyse seront privilégiés :

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations (membres des consortium, partenaires) ;
- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les personnes accompagnées (adhésion à l'accompagnement proposé, perception des modalités d'accompagnement, évolution du parcours, amélioration de la qualité de vie...).

En s'appuyant sur une démarche participative impliquant les parties prenantes à la mise en œuvre de l'AMI, cette recherche-action aura vocation à :

- analyser le déploiement et la mise en œuvre de l'AMI O2R sur les plans notamment organisationnels et opérationnels ;
- comprendre les manières dont les différents acteurs impliqués se saisissent de cet AMI et de l'impact de cette AMI dans les collaborations préexistantes, notamment dans le cadre des PIC et du CEJ JR (positives comme négatives) ;
- analyser les modalités d'accompagnement du public cible (par qui, comment, à quelle fréquence etc.) ;
- examiner les effets des AMI sur le public et les parties prenantes, institutionnelles et associatives ;
- observer les types de partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre de cet AMI.

*AMI adhérents -recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de repérage et de remobilisation » 2025-2026*

Les conclusions de la recherche-action devront permettre à la FAS de développer des actions d'accompagnement adaptées au sein de son réseau et d'alimenter ses travaux et contributions auprès des pouvoirs publics.

## ✓ **Méthodologie**

La méthodologie de la recherche-action est ouverte et non figée. Elle évolue en fonction des échanges avec les participants et les observations de chaque partie prenante. En ce sens, en coconstruisant avec les participants les hypothèses et en faisant évoluer la méthodologie pour y répondre, la recherche-action accompagne la mise en œuvre concrète et l'évolution d'actions. La recherche-action s'inscrit néanmoins dans la démarche d'une enquête qualitative avec les outils classiques affiliés à cette approche :

- observations participantes ;
- entretiens individuels, collectifs, semi-directifs ;
- discussions collectives ;
- analyses de documents.

Un prestataire externe à la FAS sera sélectionné pour réaliser la recherche-action.

La recherche-action débutera au premier semestre 2025 pour se terminer à la fin de l'année 2026.

## 2. Pourquoi participer à cette recherche-action ?

La participation active à la recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'« O2R » permettra notamment aux structures participantes de :

- Bénéficier de temps d'échanges portant sur leurs pratiques (accompagnement, partenariats...) dans le cadre notamment de focus groups impliquant des parties prenantes de projets différents. A travers la participation à des temps d'échanges favorisant l'interconnaissance entre les acteurs participants à la recherche-action et la prise de connaissance de leurs pratiques et projets respectifs, y compris dans le cadre d'un comité opérationnel dédié à la recherche-action, avoir la possibilité de faire évoluer le projet mis en œuvre sous diverses dimensions ;
- Participer à la vie fédérale sur un objet prioritaire ;
- Valoriser le projet développé et les actions de l'association au travers d'un document qui fera l'objet d'une communication large, y compris auprès de plusieurs services de l'Etat.

### 3. Prérequis pour participer au projet

Pour intégrer le projet de recherche-action, il est nécessaire pour les structures intéressées :

- D'être adhérente à la FAS ;
- De participer à un projet O2R retenu dans le cadre de l'AMI régional (en tant que porteuse de projet ou de membre d'un consortium) ;
- De s'engager à participer activement au comité opérationnel de la recherche action (à raison de 3 à 4 réunions par an) en nommant idéalement un binôme par structure retenue ;
- De permettre aux équipes de travailleurs-euses sociaux-ales et aux personnes accompagnées dans le cadre des projets de l'O2R de participer aux focus groups organisés à Paris et/ou entretiens qualitatifs (semi directifs, individuels ou collectifs, etc.) avec l'équipe de recherche lors de ses déplacements sur site et éventuellement lors de visioconférences.

### 4. Critères pour participer et implication attendue dans le projet

Ce projet s'adresse aux adhérents de la FAS.

Les adhérents intéressés seront sélectionnés après l'étude d'un comité de pilotage/suivi dédié à la recherche-action, en fonction de divers critères de sélection dont : le territoire sur lequel est porté le projet, la taille et la composition du consortium, les spécificités du projet. Sur ces différents critères sera recherché impérativement une variété dans les projets analysés et suivis. Dix projets seront suivis à échelle du réseau. Les adhérents qui participeront à la recherche-action intégreront son comité opérationnel afin de contribuer à l'élaboration et l'évolution de la méthodologie de travail et de participer au suivi de la recherche-action.

L'engagement à participer activement à la recherche-action est une condition indispensable à la participation à la recherche-action et implique de mobiliser l'ensemble des interlocuteurs-rices internes pertinent-es de la structure.

### 5. Comment manifester son intérêt pour participer à cette recherche-action ?

Pour nous indiquer que vous êtes intéressés pour participer à cette recherche-action, nous vous invitons à nous adresser par mail le dossier descriptif de votre projet (qui peut être votre dossier de candidature initial à l'AMI O2R) en précisant dans le corps du mail les éléments suivants :

*AMI adhérents -recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de repérage et de remobilisation » 2025-2026*



- Nom de la structure
- Région
- Nom du-de la ou des référent-es sur ce projet ainsi que leurs contacts (mail et téléphone)
- Nom du projet et date de début du projet

Ce mail est à adresser à :

- Coline Derrey-Favre : [coline.derreyfavre@federationsolidarite.org](mailto:coline.derreyfavre@federationsolidarite.org)
- Margaux Schwindt : [margaux.schwindt@federationsolidarite.org](mailto:margaux.schwindt@federationsolidarite.org)
- Rémi BOURA : [remi.boura@federationsolidarite.org](mailto:remi.boura@federationsolidarite.org)
- Le ou la délégué.e de votre fédération régionale

Pour toute question, vous pouvez joindre Coline Derrey-Favre, Margaux Schwindt et Rémi Boura.

*Les données personnelles requises par le présent formulaire (nom, prénom, coordonnées professionnelles) sont traitées par la Fédération des acteurs de la solidarité (76 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris) aux fins de gestion de l'appel à candidature au projet de la recherche-action. Ce traitement de données personnelles est fondé sur votre consentement. Elles ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins, conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 25 mai 2016 dit « RGPD ». Les données personnelles collectées seront conservées jusqu'à la sélection des lauréats de l'appel à candidature s'agissant des candidatures non retenues (et seront conservées tout au long du projet de la recherche-action concernant les candidatures retenues). Vos données seront transmises aux personnes habilitées au sein de la Fédération des acteurs de la solidarité nationale ainsi qu'à celles de la Fédération des acteurs de la solidarité régionale à laquelle votre structure est rattachée et éventuellement aux partenaires qui participeront à la sélection des lauréats.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou, dans certains cas leur limitation, ainsi que retirer votre consentement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité et d'effacement de vos données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par voie électronique : [contact-protectiondesdonnees@federationsolidarite.org](mailto:contact-protectiondesdonnees@federationsolidarite.org) ; ou par écrit : Fédération des acteurs de la solidarité, 76 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. Vous avez également le droit de porter une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).*